

Rentrée des clubs de Judo

Saison 2020/2021

Le Comité Directeur de l'association s'est prononcé pour la reprise des cours. Il doit donc veiller à mettre en place toutes les conditions qui lui permettront de recevoir ses adhérents dans un cadre légal, se préservant ainsi de toute mise en cause en cas de Covid.

1. Conditions préalables :

La municipalité (propriétaire des équipements sportifs) autorise l'accès aux installations.

L'enseignant accepte de reprendre son activité.

2. Mesures à mettre en place et conditions d'accueil

L'État (circulaires et décrets), la Fédération Française de Judo (protocoles fédéraux), les autorités locales (préfet et maire) prennent des dispositions et modifient leurs préconisations en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Il est donc indispensable de s'informer de l'actualisation des mesures.

La configuration des lieux (taille du Dojo, disposition, accès...) peut obliger les dirigeants et l'enseignant à adapter ces préconisations à la réalité du terrain, à prendre des mesures complémentaires.

☞ Le port du masque

Le masque est obligatoire dans tous les lieux clos accueillant du public. Il n'existe que deux situations dérogatoires :

- ✓ Les enfants de moins de onze ans
- ✓ Les judokas en activité sur le tapis

L'enseignant, ses assistants seront masqués tant qu'ils ne seront pas en activité (moments de démonstration, participation aux Randori...).

L'employeur a l'obligation de fournir des masques et du gel hydroalcoolique à ses salariés. Il n'y a pas cette obligation pour les personnels bénévoles... mais il serait maladroit de ne pas reconnaître l'engagement des bénévoles au service du club !

☞ L'accès à la structure

Le port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique sont indispensables dès l'entrée.

Si les locaux s'y prêtent, il est possible de mettre en place un sens de circulation.

Il faut également fixer la place des accompagnants (parents essentiellement) en fonction de la configuration des locaux et de la possibilité de faire respecter les règles de distanciation.

☞ Le contrôle des procédures fixées

L'enseignant sera concentré sur son activité d'enseignement. Il est donc indispensable de désigner, pour chaque séance un « **responsable Covid** » chargé d'accompagner les pratiquants :

- ✓ Contrôle des accès, aération régulière
- ✓ Respect des règles de distanciation
- ✓ Pointage horodaté des personnes présentes (hors élèves) pour remonter ensuite une éventuelle chaîne de contamination.

Cette personne peut être un élu du club, un parent (non licencié) qui accompagne son enfant et remplit sa mission au début et à la fin du cours... Il est mandaté par le Comité Directeur pour effectuer cette tâche, tout comme le sont les parents qui transportent des enfants lors de déplacements en compétition.

☞ Les vestiaires

Ils sont à nouveau accessibles, mais dans le strict respect des règles sanitaires :

- ✓ Nombre limité de personnes
- ✓ Respect des règles de distance (un mètre minimum)
- ✓ Temps de passage réduit au strict nécessaire.

Le « responsable Covid » doit donc gérer ces espaces. Si vous jugez que vous n'aurez pas la possibilité de le faire, laissez-les fermés. Les pratiquants arriveront en tenue.

☞ L'accès au tapis

Au regard du contexte, nous allons transiger avec l'étiquette et la culture Judo et autoriser les élèves à amener leur sac au bord du tapis, contenant boisson et gel hydroalcoolique.

Ils se laveront les mains et les pieds avec le gel, déposeront leur masque dans leur sac, le fermeront et monteront sur le tapis. Ils répèteront cette procédure à chaque sortie et retour sur le tapis.

☞ Le nettoyage

Nous travaillons dans un espace clos, sans masques, sur une surface spécifique. Les municipalités assurent le nettoyage courant, mais n'ont pas les moyens humains, dans la majorité des cas, de répondre aux nouvelles conditions d'utilisation. Les associations devront donc mettre elles-mêmes en œuvre les mesures spécifiques Covid.

- ✓ Contrôler l'état de propreté avant le cours (les salles de Judo ont de multiples utilisateurs).

- ✓ Effectuer le nettoyage entre deux séances si plusieurs groupes se succèdent.
- ✓ Effectuer le nettoyage final.

Il faut définir qui fera ce travail (quatre à cinq minutes pour une surface de cent mètres carrés).

Il faut acheter le matériel nécessaire (idéalement, un balai avec réservoir et serpillère) et les produits répondant à la norme EN 14476.

3. La communication

Les messages inquiétants, voire anxiogènes, se multiplient à la télévision et, tout particulièrement, sur les réseaux sociaux. Une communication efficace est donc indispensable pour contre-balancer cela. Elle permettra aussi de :

- ✓ Désamorcer les situations conflictuelles : quand les règles sont annoncées et connues, explicitées, les comportements inadaptés sont exceptionnels.
- ✓ Montrer notre sens des responsabilités, et entretenir ainsi notre crédibilité.

De nombreux supports sont à notre disposition : des plus classiques (affichage) aux plus « branchés » (mails et messages, sites et réseaux sociaux).

4. Les incidences financières

L'État s'est fortement investi pour soutenir l'emploi. Il nous a permis, grâce aux mesures de chômage partiel, de franchir cette période d'inactivité sans mettre en péril les finances de nos associations :

- ✓ Toutes les charges de la saison 2019/2020 étaient couvertes par les cotisations perçues en début d'année et les subventions institutionnelles reçues. L'aide à l'emploi versée par l'état est donc actuellement un « bonus ».
- ✓ À notre connaissance, les demandes de remboursement formulées par les familles (pour compenser les trois mois d'inactivité) sont rarissimes.

C'est maintenant que nous faisons face au risque financier : une baisse du nombre de licenciés est à envisager ; des actions qui aidaient au financement (buvettes des interclubs, fêtes et galas) sont fortement compromises. Les achats de matériel et produits de nettoyage virucides seront supportés par les clubs.

Pour répondre à ces inquiétudes, l'état et le système fédéral continueront, tout au long de l'année, à soutenir les clubs :

- ✓ Les mesures de chômage partiel sont prolongées jusqu'à la fin décembre et, si la situation ne s'améliore pas, très certainement reconduites en 2021.
- ✓ L'ANS travaille dès à présent sur le déblocage de fonds pour venir en soutien au monde sportif.

- ✓ La FFJDA restera à l'écoute des clubs et sera en mesure d'intervenir, en partenariat avec les OTD.
- ✓ La subvention des « un euro par licence » prélevée en 2019 et destinée à soutenir les projets de développement régionaux est réaffectée à un fonds de soutien, géré par les cinq comités départementaux et la Ligue. C'est donc près de 30 000 euros qui sont mis de côté et permettront, une fois la période de rentrée effectuée, de faire un premier bilan et d'agir rapidement pour éviter toute fermeture de club, toute destruction d'emploi.

5. Le rôle de l'enseignant

Les protocoles actuels permettent de mener les séances presque normalement. Tous les exercices du Judo sont exploitables, toutes les formes de travail sont autorisées. L'enseignant prendra évidemment en compte l'aspect psychologique de la situation. Des pratiquants reprendront avec beaucoup d'appréhension : certains souhaiteront garder le masque sur le tapis, d'autres choisiront de travailler avec le même partenaire, ne voudront pas multiplier les contacts au cours des randoris... Là encore, compréhension et tolérance sont de rigueur.

En collaboration avec les dirigeants, les horaires des cours seront aménagés pour laisser un battement de quinze à vingt minutes entre deux séances. Ce court laps de temps est utile pour :

- ✓ Éviter le brassage, les groupes qui se croisent
- ✓ Permettre le nettoyage et le séchage du tapis.

Un cahier de pointage des élèves présents sera tenu par l'enseignant. Il permettra, si un des élèves est testé positif, de retrouver tous ceux et celles qui ont été en contact avec lui et de ne mettre en quarantaine que les élèves de ce cours... et l'enseignant.

Les dispositions qui figurent dans ce document sont actualisées au **28 août 2020**. À chaque évolution (prochain Conseil de Défense Sanitaire fixé au lundi 31 août, par exemple), nous apporterons des modifications si besoin est. Soyez donc particulièrement vigilants.

Nous vous souhaitons, dans ces conditions inédites et très déstabilisantes, une bonne rentrée sportive et restons à votre disposition pour répondre à toute question que vous vous poseriez et vous accompagner tout au long de la saison.

Lucie RINCK
Responsable des formations

Christian LE CRANN
Président de Ligue